

FICHE COVID-19

Que faire lors de l'apparition d'un cas COVID-19 (possible ou confirmé) au sein de mon institution ou de ma structure malgré la vaccination ?

1. Procédure réflexe : actions à destination des résidents dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

A. À partir d'un « Cas possible »

1. Renforcez les mesures d'hygiène de base ;
2. Imposez le port du masque FFP2, à tout le personnel et aux prestataires externes, en contact avec le (les) cas possible(s) ;
3. Isolez-le(s) résident(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion ;
4. Réaliser un test antigénique si les symptômes sont apparus depuis moins de 5 jours. Réaliser un test PCR si les symptômes sont apparus depuis plus de 5 jours ou si vous suspectez que le test antigénique soit « faux négatif »
5. Déclarez immédiatement le(s) cas possible(s) via la plateforme Plasma et mettez-à jour quotidiennement ;
6. À la réception des résultats du test, actualisez la situation dans la plateforme PLASMA ;
 - a. Si au moins un résultat positif, allez au point « B. » ;
 - b. Si tous les résultats sont négatifs, demander l'avis du MCC (risque d'autre maladie contagieuse). Si avis favorable de sa part, les mesures peuvent être levées.

B. À partir d'un « Cas confirmé »

1. Activez le PIU et réunissez la cellule de crise. Informez la cellule de surveillance des maladies de l'activation de la cellule de crise (en le mentionnant dans l'objet du mail) à l'adresse PIU_SURVMI@aviq.be ;
2. Renforcez les mesures d'hygiène de base ;
3. Évaluez le niveau de bien-être individuel des résidents afin de le préserver lors de l'adoption de mesures relatives aux visites ;
4. Imposez le port du masque FFP2 à tout le personnel, les visiteurs, et les prestataires externes.
5. Maintenez l'isolement du (des) résident(s) positif(s) ;
6. Si des tests PCR sont jugés nécessaires, réalisez les via votre laboratoire de proximité ;
7. Si plusieurs cas positifs dans l'institution, identifiez immédiatement leurs contacts à haut risque. Dans ce cas la réalisation des tests PCR peut être envisagée, après avis du MCC, pour les contacts concernés ;
8. Déterminez la situation épidémiologique dans laquelle se trouve l'établissement (voir baromètre) ;
9. Prenez les mesures générales de prévention et appliquez les mesures complémentaires liées au stade du baromètre correspondant à votre situation épidémiologique ;
10. Prenez contact avec votre SEPPT pour prendre les mesures concernant le personnel ;
11. Enregistrez immédiatement le(s) nouveau(x) cas positif(s) via la plateforme Plasma et mettez-à jour quotidiennement jusqu'à normalisation de la situation ;
12. Vérifiez quotidiennement l'évolution de la situation épidémiologique ;
13. Si la cellule de crise éprouve des difficultés, vous pouvez contacter la cellule de surveillance des maladies infectieuses par mail à l'adresse surveillance.sante@aviq.be qui vous conseillera sur les dispositions additionnelles éventuelles à mettre en place ;
14. Si passage en stade 3, avertissez la cellule de surveillance des maladies par mail à l'adresse surveillance.sante@aviq.be en mentionnant dans l'objet « Passage en stade 3 ».

2. Actions de prévention générale pour la direction

1. Appliquez les mesures de prévention générale prévues dans votre PIU ;
2. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs ;
3. Informez toute personne externe, mais aussi les résidents et les membres du personnel des mesures spécifiques mises en place par la cellule de crise ;
4. Si vous envisagez de fermer l'établissement aux visites, signalez-le à l'administration via l'adresse aines@aviq.be.
5. Veillez pour tout intervenant au sein de l'institution à l'application des consignes de base :
 - a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base
 - b. Porter le masque chirurgical reste vivement recommandé, adaptez votre stratégie en fonction de votre évaluation du risque. Portez un masque chirurgical en cas de symptômes respiratoires/ORL même mineurs.
 - c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (Ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles) ;
 - d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5m) ;
 - e. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact ;
 - f. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.

Baromètre

SITUATION ÉPIDÉMIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT	ACTIONS
<p>STADE 1</p> <p>Un cas parmi les résidents ou les MDP → tracing des HRC OU maximum 3 cas non liés épidémiologiques (résidents, MDP soignant, MDP support) Ou cluster parmi des MDP sans aucun contact avec les résidents et les MDP soignants</p>	<p>Visites: les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours.</p> <p>Sorties: autorisées avec respect des mesures fédérales générales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p> <p>Nuitées en dehors de l'établissement: possible dans le respect des règles fédérales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p> <p>Cafétaria de l'établissement: ouvert pour la bulle de visiteurs si autorisé par le CodeCo (règles de l'HORECA). Les visiteurs d'un résident ne se mélangent pas à d'autres groupes de personnes. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p> <p>Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations: autorisées avec respect des mesures générales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p>
<p>STADE 2</p> <p>Deux cas liés épidémiologiquement (même chambre, repas à la même table) ou deux cas dans le même secteur de soin (même étage, chambre voisine) ou 2 MDP ou un résident nécessite une hospitalisation en raison du Covid ou à partir de trois cas dont au moins 2 résidents ou deux foyers différents (2 étages, 2 services) jusqu'à 10% du total de la communauté.</p>	<p>Visites: autorisées pour une bulle (pouvant changer tous les 15 jours) de 2 visiteurs de plus de 12 ans, dans un espace dédié ou à l'extérieur (sauf situations exceptionnelles en chambre). Durée maximale de 60 minutes. Port de masque pour le résident (si possible); Les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours.</p> <p>Sorties: sorties non essentielles déconseillées. Maximum 2 heures;</p> <p>Nuitées hors de l'établissement: fortement déconseillées;</p> <p>Restaurant/caféteria: ouvert aux 2 visiteurs de la bulle qui ne se mélangent pas aux autres personnes. Les repas pour les résidents sont pris en groupe fixe de maximum 5 résidents (cohorte);</p> <p>Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations: groupe fixe de maximum 5 résidents (cohorte) pour les animations/activités. Les prestataires non médicaux ne sont pas autorisés.</p>
<p>STADE 3</p> <p>Tout passage en stade 3 doit être signifié par mail à SURVMI surveillance.sante@aviq.be</p> <p>De 10% à 15% (ou max 15 cas) de l'ensemble de la communauté.</p>	<p>Visites: visites de 60 minutes (bulle pouvant changer tous les 15 jours de 2 visiteurs): 1x/semaine (et plus si situation médicale exceptionnelle) dans un espace dédié ou à l'extérieur. Les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours.</p> <p>Mesures sanitaires additionnelles: port du masque chirurgical/FFP2 pour le résident dès la sortie de la chambre et lors des visites</p> <p>Sorties: Interdites sauf visites médicales essentielles;</p> <p>Nuitées hors de l'établissement: interdites;</p> <p>Restaurant/caféteria: fermés, les repas se prennent en chambre;</p> <p>Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations: pas de prestataires externes non médicaux; Activités possibles uniquement individuellement.</p>

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici:

<https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils>